

Desmons ayant donné sa démission. M. Delval, nommé sur la même liste que M. Desmons, avait été en effet son beau-frère; mais par suite de la mort de sa femme il n'y avait plus entre eux aucune affinité.

Il y a eu une instance, et, s'il y a eu des lenteurs, ce n'est pas la faute de l'administration centrale. La démission de M. Desmons a été transmise au ministre le 24 mai. Pourquoi n'a-t-il pas été désigné?

Il fallait alors que l'élection comme conseiller municipal fût annulée.

Ce qu'on reproche au ministre, c'est de ne pas avoir violé la loi. (Très-bien! à gauche.)

Les accusations ont donc été portées témoignement contre le ministre de l'intérieur. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Brême dit qu'il a confondu l'administration centrale avec l'administration préfectorale qui a été coupable de la plus grande négligence. Le ministre n'a fait d'ailleurs que confirmer les faits apportés à la tribune par l'orateur.

M. le ministre dit qu'il n'y a aucun reproche à faire à l'administration, et qu'il n'en accepte aucun ni pour lui ni pour le préfet du Nord. (Très bien! très bien!)

M. Brême fait remarquer que la démission de M. Desmons a suivi la communication faite à M. le ministre de la question qui avait été posée.

M. le ministre répond que bien avant que la question lui ait été prononcée, le préfet avait fait savoir que M. Desmons entendait donner sa démission.

M. Brême maintient que la démission a été postérieure à la communication qu'il a faite à M. le ministre de l'intérieur. (Bruit.) L'incident est clos.

M. Barodet dit qu'il remplit un pénible devoir en venant adresser un reproche à M. le ministre de l'intérieur. Vendredi dernier une réunion publique organisée par M. Havelacque, conseiller municipal à Paris, devait avoir lieu à la salle des Grandes-Terres. La déclaration avait été faite et celle de l'entrée de la salle a été interdite au public.

La loi n'a pas été violée, mais on ne s'explique pas qu'un milieu de cette admirable population de Paris, le gouvernement ait cru voir dans la réunion annoncée une cause de trouble et de désordre.

Le sujet que M. Sigismond Lacroix devait traiter a été considéré comme politique, et la conférence a été interdite.

M. le ministre n'a pas réfuté que cette interdiction inquiétait ses amis et donneur lieu à des commentaires malveillants.

Un gouvernement républicain qui doit s'appuyer sur l'opinion publique devra voter par des semblables procédés. Il est évident que ces lois détestables de l'empire n'ont pas été rejetées l'empire chez les Zouaves. (Bruits et rires à droite.)

Le gouvernement méritera vraiment le nom de Libéral que lorsqu'il cessera de servir les lois arbitraires dont l'abrogation a été demandée à la Chambre par un grand nombre de députés.

M. le ministre de l'intérieur répond que le gouvernement actuel ne mérite pas le reproche de recourir aux lois de l'empire et de n'être pas libéral. D'innombrables réunions ont été libérées dans tous les jours, il n'y a pas de raison de se renfermer sur le terrain limité par la loi.

Plusieurs conférences ont été faites par M. Havelacque sur des questions municipales et administratives, mais on n'en a rien dit. On a été informé que tous ceux qui sont rentrés dans une union malveillante. Mais la réforme n'intéressait-elle qu'un seul individu, ce ne serait pas une raison pour l'écartier; la justice ne se mesure pas au nombre de députés.

On objecte que cette question intéresse un trop petit nombre d'individus, mais elle intéresse la société tout entière.

Parce que c'est une question de moralité, elle intéresse tous les gens qui se marient. Mais il n'y a pas de corps qui sont rentrés dans une union malveillante.

Le gouvernement méritera vraiment le nom de Libéral que lorsqu'il cessera de servir les lois arbitraires dont l'abrogation a été demandée à la Chambre par un grand nombre de députés.

Il y avait donc lieu d'appliquer la loi de 1868, qui exige une autorisation préalable pour les réunions que l'on doit traiter de matières politiques. Sans doute cette loi date de l'empire et il peut y avoir lieu de la faire appliquer tant qu'elle existe, le gouvernement doit la faire exécuter. (Très-bien! à gauche.)

M. Barodet dit que la Chambre et les pays seront jugés de ces explications.

M. Clémenceau dépose un projet de résolution motivé tendant à ce que la Chambre des députés requière la mise en liberté de M. Blanqui pour lui permettre de venir défendre son élection.

L'orateur demande la déclaration d'urgence.

M. Louis Lacaes dit que le bureau chargé d'examiner l'élection de Bordeaux n'a pas jugé qu'il y eût lieu d'entendre M. Blanqui, précisément pour laisser à la question son caractère purement juridique. Il n'y a qu'une personnalité en cause, c'est celle de la loi. (Applaudissements.) On voudrait substituer à la sécession suivante du bureau de la Chambre une procédure nouvelle, qui entraînerait une véritable confusion d'attributions, et ne pourrait que retarder le dépôt du rapport quand les conclusions du bureau sont soumises à la Chambre. Elle pourra ordonner une enquête si elle estime qu'il n'a pas été tenu compte des circonstances particulières, mais que du moins elle ne se prononcera que lorsqu'elle sera saisie du rapport.

M. Clémenceau dit qu'il a parfaitement le droit de proposer la résolution qu'il vient de lire, et qu'il en a même le devoir, le délai au-delà duquel le gouvernement ne pourra plus annuler Blanqui expire le 5 juin; il y a donc urgence à poser la question comme on vient de le faire.

La Chambre ne voudra pas fournir au gouvernement l'occasion de ne plus annuler M. Blanqui et prendre pour elle cette responsabilité. Sa proposition n'empêche pas sur les droits du bureau pour qu'on demande qu'elle lui soit renvoyée.

La Chambre doit se prononcer aujourd'hui même pour se prononcer à temps.

On prétend qu'il ne s'agit que d'une question d'application de la loi; mais est-ce que toutes les lois ne sont pas sujettes à l'interprétation? Les tribunaux sont fait pour cela.

Si l'on veut profiter de la détention de M. Blanqui pour ne pas l'entendre, qu'en le dis. On dit qu'en invalidera M. Blanqui au nom de la loi. Veut-on l'empêcher de se défendre? (Très-bien! très-bien! sur plusieurs bancs à gauche.)

M. le Régard, garde des sceaux, déclare que le gouvernement a le courage de son opinion. (Applaudissements sur les bancs à gauche.) Concernant la question, le gouvernement répondra avec sa franchise habituelle. (Très-bien! très-bien!) qu'il demanderait l'invalidation de M. Blanqui.

En ce qui concerne l'exercice du droit de grâce, le gouvernement s'est réservé sa liberté d'action, pour ne point paraître exercer une pression ou en subir.

Le gouvernement, sur la question spéciale, est davis qu'il n'y a pas lieu d'entendre M. Blanqui et par conséquent d'adopter

l'urgence. Le rapport du bureau saisira nécessairement la Chambre de la question. (Très-bien! très-bien!)

Le débat qui vient de s'engager ne paraît donc pas utile. Le gouvernement soutient donc l'inégalité. Quant à lui demander ce qu'il fera le lendemain, c'est une question qu'on ne peut lui poser que quand on n'a pas confiance dans sa loyauté. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Clémenceau répond que le garde des sceaux a commencé le débat, n'a pas traité la question qui avait été posée. On n'a pas interrogé le gouvernement sur ses intentions; le gouvernement n'a pas intervenir dans une discussion qui ne regarde que la Chambre. (Bruit au centre.)

Dans toutes les questions soulevées par la vérification des pouvoirs, il a été de règle que la Chambre s'abstienne de préjuger sa décision par des manifestations quelconques. On doit donc s'interroger de l'intervention du gouvernement qui se prononce par avance contre la validation. (Très-bien! sur plusieurs bancs.)

Le gouvernement s'est déjà prononcé en refusant de faire paraître à l'officiel le résultat de l'élection de Bordeaux. Cette abstention préjugeait singulièrement la question.

Le bureau de la Chambre s'est fondé sur cette abstention pour ne pas inscrire le nom de M. Blanqui parmi les députés.

L'orateur constate avec regret cette intervention du ministère et la pression qu'il exerce sur la Chambre (Bruit), en faisant d'une question de droit une question politique et une question de gouvernement.

Les ouvriers mineurs de ce quartier se sont réunis, sous la présidence de leur directeur, et ont voté, à l'unanimité, qu'il serait prélevé, chaque année, sur la caisse de secours mutuelle, une somme de 1,800 francs pour le maintien de l'école des Frères des Ecoliers chrétiens.

Que ces centimes additionnels représentent un impôt de guerre établi à titre temporaire, il est difficile de dire. L'industrie ont participé largement aux sacrifices que le pays a été imposé;

On n'a pas une injustice différencier plus longtemps d'allegre d'une charge si lourde le commerce et l'industrie, écrasés d'ailleurs par la concurrence étrangère;

Qui convient à tous égards d'adopter une mesure générale dégradante, en même temps et d'une manière égale, toutes les classes des patentes puisque l'imposition des centimes additionnels extraordinaire a aussi été générale;

Que le dégrèvement demandé ne sera d'autant que une réalisation tardive et partielle d'un engagement pris au moment du vote des centimes extraordinaire;

Et pour finir, sans attendre le jour éloigné où la loi des centimes pourra être discutée et votée, là réduire de 23 centimes extraordinaire soit opéré d'une manière générale et suivant la proposition de M. Labadié, député de Marseille, proposition à laquelle la Chambre déclare se rallier.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le directeur général des douanes relative à la demande réitérée de la Chambre pour obtenir la douane de Roubaix soit ouverte au transit international. La réponse de M. le directeur général est encore une fin de non-recevoir: Les Compagnies de chemin, appelées non-seulement à fournir les installations nécessaires au service du transit international, mais encore à soumissionner les expéditions, c'est-à-dire à contracter l'obligation de représenter intégralement les marchandises aux douanes de destination, mal que qualité de ces dernières soit régulièrement des demandes de douane. C'est donc avec la Compagnie du Nord que la Chambre doit s'entendre à ce sujet. Malgré l'insuccès des démarches déjà faites plusieurs fois auprès de cette compagnie, la Chambre décide qu'elle insistera de nouveau pour obtenir satisfaction.

La Chambre de commerce de Roubaix invite à s'associer, au vu formulé par les meeting organisés à Montpellier, par les soins du Petit Méridional s'est prononcé dimanche soir pour le maintien des procédures dans l'intérêt du commerce et de l'industrie.

Que ces centimes additionnels représentent un impôt de guerre établi à titre temporaire, il est difficile de dire. L'industrie ont participé largement aux sacrifices que le pays a été imposé;

On n'a pas une injustice différencier plus longtemps d'allegre d'une charge si lourde le commerce et l'industrie, écrasés d'ailleurs par la concurrence étrangère;

Qui convient à tous égards d'adopter une mesure générale dégradante, en même temps et d'une manière égale, toutes les classes des patentes puisque l'imposition des centimes additionnels extraordinaire a aussi été générale;

Que le dégrèvement demandé ne sera d'autant que une réalisation tardive et partielle d'un engagement pris au moment du vote des centimes extraordinaire;

Et pour finir, sans attendre le jour éloigné où la loi des centimes pourra être discutée et votée, là réduire de 23 centimes extraordinaire soit opéré d'une manière générale et suivant la proposition de M. Labadié, député de Marseille, proposition à laquelle la Chambre déclare se rallier.

Le Président,  
A. DELFOSSE.

## Bulletin Agricole

Nos avis de ce matin se montrent généralement plus satisfaisants de l'état des récoltes et constant qu'il s'est produit depuis huit jours une amélioration appréciable.

Les offres, sur le marché de samedi,

étaient encore modérées, mais les acheteurs se tennient sur une grande réserve.

Pour les blés, nous constatons, avec des affaires assez restreintes, des prix généralement sans variation, plutôt calmes.

Par contre, tous les menuisgrains se sont bien maintenus.

Voici, pour les blés et avoine, le résumé de nos avis:

	BLÉS	AVOINES
Hausse	3 Hausse	8
Tendance à la hausse	9 Tendance à la hausse	9
Ferméte	5 Ferméte	10
Sans variation	18 Sans variation	23
Calmé	6 Calme	7
Tendance à la baisse	2 Tendance à la baisse	1
Baisse	10 Baisse	2
Total	44	44

Total 44 Total 44

Le blé a fléchi à Aireines, Amiens, Arras, Saint-Omer, Compiegne, Noyon-le-Rouvre, Troyes, etc.

Marseille a clôturé plus calme samedi.

Ce marché, écrit-on, est loin d'offrir l'activité de la semaine précédente. Les prix sont moins fermes. Les beaux tems qui règnent depuis quelques jours ont décongé la spéculatiu; cependant, à l'rade de triage, on voit que les huittaine est encore assez élevée.

Le 16 au 22 mai 1879: hec. 3.420

Tarif général: 32.480

Ibarra: 18.848

Salonica: 3.040

Odessa, Nicolaiell: 29.488

Mersina, Tripoli: 656

Buenos-Ayres: 1.760

Ariague française: 6.384

Total 96.776

contre la précédente 117.580 hec. et 171.296 hec. pendant la semaine correspondante.

Le courrier anglais signale un grand calme sur les marchés de l'intérieur et des prix sont moins fermes. Les beaux tems qui règnent depuis quelques jours ont décongé la spéculatiu; cependant, à l'rade de triage, on voit que les huittaine est encore assez élevée.

Le parquet a été informé de ce crime et d'autres recherches sont commencées.

La crise n'oblige pas à suspendre jusqu'à nouvel ordre la publication des renseignements que nous avons recueillis sur cette lugubre affaire. Disons seulement que les auteurs de cet infanticide ne tarderont pas à être dévoilés.

Le corps de l'enfant a été transporté

matin, à Lille, pour être soumis à l'examen d'autopsie.

Le juge international des machines a continué les investigations et la présidente de M. Cornut, avec M. Rocourt, membre du Conseil municipal, comme représentant.

Aujourd'hui mercredi, aura lieu de l'heure à deux heures, la réception et le classement des animaux et des produits agricoles.

Le jury international des machines a continué les investigations et la présidente de M. Cornut, avec M. Rocourt, membre du Conseil municipal, comme représentant.

Aujourd'hui mercredi, aura lieu de l'heure à deux heures, la réception et le classement des animaux et des produits agricoles.

Le jury international des machines a continué les investigations et la présidente de M. Cornut, avec M. Rocourt, membre du Conseil municipal, comme représentant.

Aujourd'hui mercredi, aura lieu de l'heure à deux heures, la réception et le classement des animaux et des produits agricoles.

Le jury international des machines a continué les investigations et la présidente de M. Cornut, avec M. Rocourt, membre du Conseil municipal, comme représentant.

Aujourd'hui mercredi, aura lieu de l'heure à deux heures, la réception et le classement des animaux et des produits agricoles.

Le jury international des machines a continué les investigations et la présidente de M. Cornut, avec M. Rocourt, membre du Conseil municipal, comme représentant.

Aujourd'hui mercredi, aura lieu de l'heure à deux heures, la réception et le classement des animaux et des produits agricoles.

Le jury international des machines a continué les investigations et la présidente de M. Cornut, avec M. Rocourt, membre du Conseil municipal, comme représentant.

Aujourd'hui mercredi, aura lieu de l'heure à deux heures, la réception et le classement des animaux et des produits agricoles.

Le jury international des machines a continué les investigations et la présidente de M. Cornut, avec M. Rocourt, membre du Conseil municipal, comme représentant.

Aujourd'hui mercredi, aura lieu de l'heure à deux heures, la réception et le classement des anim